



CONVOCATION

Date : 24 juin 2025
Affichée le : 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 24
Votants : 34
Pouvoirs : 10
Absent : 5

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

02 JUL. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

03 JUL. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT
Mme SAVAS
Mme TALL
Mme SAKHO
Mme PEREZ
Mme SENET
M. EL MOUSSAOUI
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à M. PERRIN
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme SOW
Pouvoir à Mme ELONGUERT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés

Mme DUCHATELLE.

Absents non représentés

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

31 Cession de terrain sis rue Henri Barluet

■ Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

Monsieur François LEFEVRE, propriétaire riverain de la rue Henri Barluet, a sollicité l'acquisition d'une portion du trottoir longeant l'arrière de sa propriété en retrait d'alignement de la voie. Ce souhait d'acquisition vise à faire cesser les nuisances qu'il supporte sur ce décroché dans l'alignement de la rue Barluet. Il souhaite clôturer cette emprise dans le prolongement de ses voisins.

Cette emprise de terrain n'a pas vocation à rester dans le domaine public. En effet, elle n'est pas concernée ni par un plan d'alignement, ni par un emplacement réservé du PLU. Aussi, par délibération du 24 février 2025, le conseil municipal a prononcé son déclassement du domaine public en vue de permettre sa cession à M. LEFEVRE et ainsi rétablir l'alignement de la voie Henri Barluet.

Par document d'arpentage n°1766W du 20 mai 2025, monsieur BERTHE Thierry, géomètre-expert, a procédé à la délimitation de ce terrain à céder, nouvellement cadastré sur Creil section AI n°400 pour 27 m².

Par avis en date du 27 novembre 2024, le Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 90 euros le m², soit pour une surface de 27 m² à 2 430,00 euros. Par courriel en date du 6 mai 2025, monsieur LEFEVRE a

confirmé son intérêt pour l'acquisition de ce terrain dans ces conditions.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette cession dans ces conditions et d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-31DEL_CM300625-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,
Vu la délibération n°19 du conseil municipal du 24 février 2025,
Vu l'avis du Domaine du 27 novembre 2024,
Vu le document d'arpentage n°1766W du 20 mai 2025 dressé par M. BERTHE Thierry géomètre-expert,
Vu le plan ci-annexé,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 3 juin 2025,
Considérant l'intérêt pour la commune que représente la cession de ce terrain pour rétablir l'alignement de la voie Henri Barluet,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession par la commune au profit de monsieur François LEFEVRE du terrain sis rue Henri Barluet cadastré à Creil section AI n°400 pour 27 m² au prix de 2 430,00 euros.

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le 03 JUL. 2025
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT